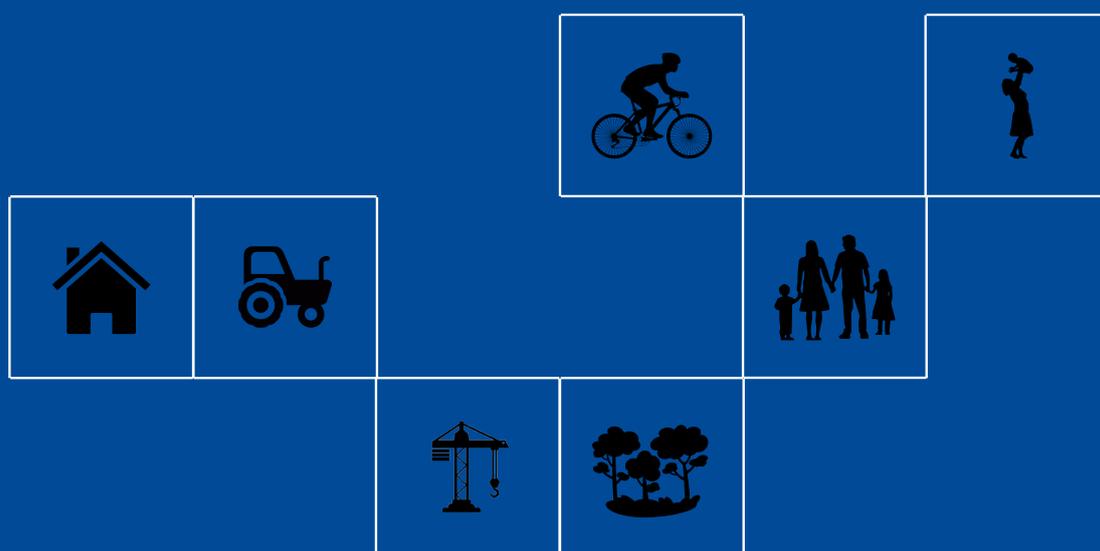


PLU

Plan local
d'urbanisme

Permis de démolir

Annexes



Approuvé le 16 octobre 2021

www.baulon.fr



@villedebaulon



COMMUNE DE
BAULON

Conformément à la délibération prise en application de l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme, les démolitions sont soumises à permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que dans les cas prévues à l'article R. 421-28 du Code de l'Urbanisme.

